

Faen infos

Éditorial

Manipulation (de l'opinion) publique



ou l'art de transformer une baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires de l'État en augmentation.

Augmentation qui a ensuite été largement diffusée dans les médias afin de **faire passer les fonctionnaires pour des nantis** auprès de l'opinion publique et **les syndicats pour des menteurs**.

→ Le journal "Les Échos" a récemment dévoilé cette supercherie de "hausse en trompe l'œil" du salaire des fonctionnaires en 2007.

"La progression de 2,9 % du salaire mensuel net moyen des fonctionnaires enregistré en 2007 est un chiffre trompeur, car si on exclut du calcul 2006 les TOS transférés aux collectivités locales, la hausse du salaire net dans la fonction publique n'est plus que de 1,8 %"

En effet, le salaire net moyen est calculé en divisant la somme des salaires versés par le nombre de salariés.

En sortant en 2007 **50 000 TOS transférés aux collectivités territoriales et ayant un salaire faible, le gouvernement augmentait mécaniquement ce salaire net moyen.**

Et le tour de passe passe était joué.

Or, en 2007 l'inflation a été de 2,6 %.

Donc la hausse annoncée de 0,3 % (2,9 - 2,6) était en réalité une baisse de 0,8 % (2,6 - 1,8) du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Les syndicats qui s'étaient plaints de la baisse de ce pouvoir d'achat ne s'y étaient pas trompés...

La formule "moins de fonctionnaires mieux payés" est une duperie. **En fait l'objectif est bien "moins de fonctionnaires moins payés"...**

Marc GENIEZ

Établissements publics d'Enseignement Primaire

Une **première proposition de loi** de création d'EPEP avait été déposée à l'Assemblée Nationale par **trois députés UMP** en septembre 2008.



Cette création devait notamment permettre de **regrouper de petites écoles**.

Le Parlement n'avait pas donné suite, Xavier DARCOS ne semblant pas en faire une priorité.

Benoît APPARU est depuis devenu ministre. Les deux autres députés veulent revenir à la charge et **pourraient déposer une nouvelle proposition de loi** à l'automne, après avoir rencontré Luc CHATEL pour connaître l'intérêt qu'il porte, ou non, à une telle mesure.

Prime de Fonction et de Résultats

La Prime de Fonction et de Résultats entre en vigueur au Ministère de l'Éducation Nationale **au 1er octobre 2009 pour certaines catégories**



dans un premier temps : personnels administratifs d'encadrement, personnels d'inspection et de direction.

Elle est formée de **deux parts indépendantes** :

- **la part fixe**, liée aux fonctions exercées ;
- **la part modulable**, liée aux résultats de la procédure d'évaluation individuelle.

La PFR se substitue à la plupart des indemnités actuelles.

Postes adaptés CNED

Le bulletin FAEN, incluant un dossier thématique « postes adaptés au CNED », a été routé.



La FAEN se présentera aux élections du CTPC (Comité Technique Paritaire Central) du CNED du **3 décembre 2009**.

Pour rappel : la FAEN a obtenu un siège aux précédentes élections, en 2006.

Forfait communal : un cadeau au privé

La "loi CARLE" oblige les maires des communes à financer la scolarité des élèves d'une école privée située dans une autre commune.



Ce financement sera obligatoire dans quatre cas (voir encadré ci-contre)

L'auteur de la proposition de loi affirme avoir consulté toutes les parties prenantes. Précisons pour être complets : à l'exception des organisations laïques ! Ce texte s'appuie sur le "principe de parité" contenu dans la loi DEBRÉ de 1959.

Ce à quoi l'opposition parlementaire rétorque que ce « principe de parité n'est pas constitutionnel, que l'ensei-

gnement public et l'enseignement privé n'ont pas les mêmes obligations et que cette loi contredit le principe cons-

Les quatre cas qui rendent le financement obligatoire

- Lorsque la commune de résidence ne dispose pas des capacités d'accueil nécessaires.
- Si pour des raisons professionnelles les parents ont besoin que leurs enfants soient accueillis à la cantine ou à la garderie et qu'il n'en existe pas dans la commune de résidence.
- Si un frère ou une sœur est déjà scolarisé dans la commune d'accueil.
- En cas de raison médicale.



titutionnel, lui, de libre administration des collectivités territoriales ».

60 parlementaires de l'opposition ont donc saisi le Conseil constitutionnel.

Pour la FAEN, les financements de l'État comme des collectivités territoriales doivent aller aux établissements publics. Cette loi mettra en difficulté les communes, notamment rurales ou des zones urbaines difficiles, qui, confrontées à un exode massif des élèves de leur commune, se battent pour maintenir leur école publique.

Nous espérons qu'elle sera censurée par le Conseil constitutionnel.

Vécu des collégiens de 6ème et 5ème issus des quartiers populaires

Selon le baromètre 2009 réalisé par « Trajectoires/Afev » pour *Le Parisien*, *France Info* et *Curiosphère TV*, à l'occasion de la deuxième journée du refus de l'échec scolaire, 86% des élèves issus des quartiers populaires considèrent que le collège est un lieu d'égalité.

Les premiers métiers auxquels aspirent les élèves interrogés sont des métiers socialement valorisés et demandant la poursuite d'études au-delà du baccalauréat. Seuls 6% souhaitent exercer un métier manuel.



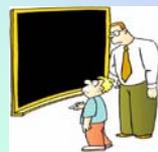
24% des élèves interrogés aiment « beaucoup » aller au collège, 50% aiment « un peu » y aller et 25% « pas du tout ».

Presque la moitié des collégiens interrogés considèrent que les locaux dans lesquels ils travaillent ne sont ni agréables ni bien entretenus.

80% disent s'ennuyer de temps en temps. Cependant, 61% d'entre eux estiment qu'ils apprennent des choses utiles et importantes, contre 11% qui pensent le contraire.

55% disent qu'il y a très souvent du chahut pendant les cours et 95% estiment avoir des professeurs moyens ou bons.

Concernant les violences à l'école, 52% des collégiens reconnaissent avoir été victimes de moqueries (pour avoir donné une mauvaise réponse, avoir eu une bonne note ou encore pour avoir levé le doigt), 63% d'insultes, 33% de vols, 28% de violences physiques et 9% de rackets.



44% des élèves de quartiers populaires ont déjà été « véritablement malades » à l'idée d'aller au collège.

Ils sont 64% à ne pas toujours comprendre ce qu'on leur demande de faire à l'école et 37% déclarent ne jamais ou rarement lever le doigt en classe.

Enfin, 41% des enfants interrogés disent n'être jamais aidés par leurs parents pour faire leurs devoirs, ou exceptionnellement.



Voilà un sondage qui situe bien la diversité et l'importance globale des différentes formes de violence. Contrairement à ce qu'affirment certains syndicats, **les actes de violence grave ne sont pas marginaux et ils ont des conséquences dramatiques sur la scolarité de nombreux collégiens.**

Ces données confortent nos analyses et notre colère de voir les



gouvernements successifs se contenter de plans médiatiques qui ne sont pas suivis de faits.